

## **PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU 18 DECEMBRE 2014**

Conseillers présents : MM BRETON Christian ; DEGASPERI Pascal ; FROGET Alain ; LOMBARD Yannick ; RICHIARDONE Robert ; M.TOURTET Gilles ; MMES DELORME ; Christine DURAND Odile ; GAY-PARA Julie ; HARDON Jacqueline ; PIERROT Céline ; PINET Françoise ;

Absents représentés : Mr Jean-Pierre MENUET (pouvoir à Françoise PINET)  
Mr GIRARD Joris (pouvoir à Christine DELORME))  
Mr Sébastien SIMION (pouvoir à Gilles TOURTET)

Le compte rendu du conseil municipal du 28 octobre 2014 est adopté à l'unanimité des membres présents.

Céline Pierrot est désignée secrétaire de séance.

### **TARIFICATION DE L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT**

Madame le maire rappelle les conditions d'éligibilité pour obtenir les subventions de l'Agence de l'Eau. Le montant de l'opération d'investissement doit être supérieur à 3 000 € TTC et la tarification moyenne du service de l'eau doit atteindre 0.80 €/m<sup>3</sup> en 2015 et 0.90 €/m<sup>3</sup> d'ici 2018. Pour l'assainissement la tarification moyenne doit être de 0.60 €/m<sup>3</sup> pour atteindre 0.70€/m<sup>3</sup> d'ici 2018.

Tarifs actuels :

- Eau : Abonnement 35 € - Consommation m<sup>3</sup> 0.45 €
- Assainissement : Abonnement 26 € - Consommation m<sup>3</sup> 0.29 €

Madame le maire présente deux propositions pour répartir cette hausse de tarification, soit l'augmentation porte sur l'abonnement et le prix du m<sup>3</sup> soit l'augmentation ne porte que sur le prix du m<sup>3</sup>.

Madame le maire précise que Jean-Pierre Menuet lui a fait connaître qu'il optait quant à lui pour la hausse de l'abonnement.

Après un tour de table il est décidé, à la majorité des membres présents, de n'augmenter que le prix du m<sup>3</sup>.

Les tarifs adoptés pour 2015 sont donc les suivants :

Eau : Abonnement 35 € - consommation 0.51 € le m<sup>3</sup>

Assainissement : Abonnement 26 € - consommation 0.38 € le m<sup>3</sup>

Pour information les taxes imposées et fixées par l'agence de l'eau et payées par les usagers sont reversées par la commune.

### **TARIFICATION CANTINE**

Madame Françoise MOUTON gérante du Café du Moulin, a demandé, par courrier en date du 5 décembre 2014, une augmentation du prix du repas de la cantine scolaire de 0.10 € ce qui portera le prix du repas payé par les parents à 4.20 € au lieu de 4,10 €. Madame le maire rappelle que le prix du repas des communes non conventionnées est actuellement de 6.65 €, ce qui le porterait avec l'augmentation à 6.75 €. Une convention sera proposée à la commune de Veynes.

Alain Froget demande pour quelle raison le restaurateur augmente le prix du repas.

Madame le maire lui indique que depuis trois ans le prix n'a pas augmenté.

Accord à l'unanimité des membres présents pour augmenter le prix du repas.

Les tarifications concernant l'intervention des services techniques sur le réseau d'eau potable, l'occupation du domaine public, la mise à disposition de la salle polyvalente, le cimetière-columbarium- dépositaire, le déneigement, l'affouage, la location des garages et des appartements sont inchangés.

### **DECISIONS MODIFICATIVES COMPTABLES**

- **vestiaire** : le matériel utilisé (isolation, carrelage) par les services techniques et le coût du salaire doivent être intégrés dans l'inventaire de la commune afin de pouvoir récupérer la TVA. Une décision modificative comptable est nécessaire équilibrée en dépenses et recettes aux chapitres 040 et 042. (opérations d'ordre)

Décision modificative comptable votée à l'unanimité

- **personnel**

La mise en place des nouveaux rythmes scolaires (notamment la mise à disposition du personnel du centre social et les heures complémentaires des agents pour les TAP) nécessite un virement de crédits de 2 500 € au chapitre 012 Cette somme sera imputée au chapitre 65 (autres charges de gestion courante).

Décision modificative comptable votée à l'unanimité.

- **budget eau**

L'acquisition des terrains pour l'accès de la nouvelle station d'épuration à hauteur de 6 000 € implique l'ouverture de crédits au compte 2111, montant à retirer du compte 2313 – construction.

**CERTIFICAT D'AUTHENTIFICATION POUR LA TRANSMISSION DES ACTES**

Il s'agit de l'acquisition d'un certificat Certinomis Téléprocédures sur clé USB pour la signature électronique nominative (au nom du maire) ceci dans le cadre de la télétransmission des actes en préfecture et de la comptabilité sur le portail des finances publiques.

Décision d'acquisition votée à l'unanimité.

**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL AVEC LE CENTRE SOCIAL RURAL**

Dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires et de la mise en place des activités périscolaires de la fin d'après midi, la commune a sollicité le centre social pour la mise à disposition de personnel d'encadrement. Un projet de convention pour cette mise à disposition de ce personnel dont le coût représente 5 544 € par an a été élaboré. Les conseillers, à l'unanimité des membres présents, autorise le maire à signer la convention.

Robert Richiardone retrace l'historique de cette réforme, il tient à préciser que le personnel du centre social et Madame Pierrot ont largement contribué au succès de la mise en place des activités périscolaires. Une réunion a été organisée à la fin du 1<sup>er</sup> trimestre, les parents présents étaient enthousiastes, il n'y a pas eu de retour négatif.

Madame le maire indique que les dépenses correspondantes aux activités se montent à environ 250 € par enfant. Un projet de convention sera présenté aux communes dont les enfants fréquentent l'école pour leur proposer une participation financière. Ce projet doit être étudié par les membres de la commission des affaires scolaires.

**DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION SABELVIE**

L'association SABELVIE « Soins pour l'Autonomie et le Bien-Etre dans La Vie vient d'être créée à Lus La Croix Haute. Elle est amenée à intervenir sur le territoire, auprès de toutes personnes, en particulier vieillissantes, en situation de handicap et/ou de leur entourage. Cette association sollicite une subvention pour le démarrage de ces actions.

Les conseillers souhaitent obtenir des informations complémentaires avant de se prononcer.

**PERSONNEL**

Madame Roustan, adjoint administratif va cesser ses fonctions à la commune en février, elle effectue actuellement 17h30 hebdomadaires. Madame le Maire propose d'augmenter ce temps de travail de 4 heures par semaine en raison de l'augmentation des tâches confiées au secrétariat de mairie et résultant de la mise en place des activités périscolaires. Cette augmentation représenterait environ un coût de 4 000 € par an.

Accord à l'unanimité des conseillers pour lancer le recrutement et l'offre d'emploi au centre de gestion.

**PROJET DE PRE ETUDE SUR LA REALISATION DE DEUX RESERVES COLLINAIRES SUR LE PLATEAU DES EGAUX**

Madame le maire fait lecture du courrier conjoint en date du 15 décembre 2014 du Président de la Chambre d'Agriculture des Hautes-Alpes, du Président de la Fédération des Structures d'Irrigation et de Gestion de l'Eau dans les Hautes-Alpes et du Président de la Fédération Départementale des Exploitants Agricoles qui font part de leur crainte face aux directives de la loi sur l'eau qui menace l'activité agricole du Buëch. Les ASA du Buëch envisagent de se structurer en Union des ASA du Buëch dès 2015 afin de projeter la réalisation de deux retenues collinaires d'une superficie de 900 000 m<sup>3</sup> représentant 10 hectares. Deux parcelles communales situées sur le plateau des Egaux

conviendraient pour la réalisation de ce projet. La commune est amenée à donner son avis sur la localisation de ce projet et un accord sur une pré-étude.

Madame le maire précise que ce projet utile pour l'agriculture du Buëch a été présenté très récemment aux élus de la commune et qu'elle ne connaît pas la position de l'ASA d'Aspres sur Buëch sur la restructuration des ASA.

Elle souhaite connaître l'avis des conseillers sur ce projet et sur la réalisation d'une pré-étude. Elle soumet deux propositions :

- soit le conseil reporte ce dossier au prochain conseil municipal compte tenu du peu de délai pour prendre une décision,
- soit le conseil donne son accord de principe sur une pré-étude en émettant certaines réserves notamment que la réalisation de cette pré-étude n'engage pas la commune dans la vente des parcelles communales.

Après un tour de table, les conseillers, compte tenu de l'importance de ce projet, souhaitent un délai supplémentaire avant de se prononcer ce qui permettra d'en informer la population dans le prochain bulletin de « Qu'on se le dise » et de recueillir leur avis ainsi que celui de l'ASA d'Aspres.

La question est donc reportée à un prochain conseil municipal.

### **CENTRALE SOLAIRE**

Le 16 décembre les élus ont été conviés par Jean-Luc Lombard, conseiller général du canton et Gérard Tenoux, conseiller général chargé du développement du Buëch du chantier de la centrale solaire du Chevalet.

Christian Breton souhaite avoir des informations sur les retombées économiques.

Madame le maire lui indique que la centrale devrait reverser un produit fiscal évalué à environ 37 000 € à la communauté de communes au titre de l'IFER (Indemnité Forfaitaire des Entreprises du Réseau). La commune ne bénéficiera pas apparemment de retombée fiscale.

A ce sujet, Madame le maire fait lecture au conseil du courrier du Maire de Montbrand adressé aux maires du canton. Dans ce courrier le maire de Monbrand demande que la communauté de communes envisage un reversement de la moitié du produit fiscal attendu lié au projet éolien de la montagne d'Aureille à la commune de Montbrand.

Les conseillers, à l'unanimité, proposent de faire un courrier dans le même sens à la communauté de communes pour ce qui concerne le produit fiscal attendu de la centrale solaire du Chevalet.

### **ZONE D'EDUCATION PRIORITAIRE**

Suite à la décision du ministère de l'éducation nationale, le collège de Veynes et certaines écoles primaires du département comme celle d'Aspres ne seront plus classés dans une zone d'éducation prioritaire. Cette décision signifie beaucoup plus d'élèves par classe, moins d'aide spécialisée pour les enfants en difficulté, disparition du coordinateur du réseau...

Madame le Maire a participé, avec le Maire de La Faurie et des élus de la commune, aux manifestations en soutien aux parents d'élèves et aux enseignants. Un rendez-vous a été demandé auprès de l'inspection d'académie.

### **MAISON DE L'AVOCAT**

Une lecture du courrier du Barreau des Hautes-Alpes sur le projet de loi « Activité et croissance » dit « MACRON » qui prévoit notamment la suppression de la territorialité de la postulation devant le tribunal de grande instance au profit des cours d'appel est faite.

### **ASTREINTE DENEIGEMENT**

Un tour de garde a été établi avec les trois agents du service technique. Les astreintes s'étendent du 12 décembre au 6 mars.

### **EGLISE**

L'architecte des bâtiments de France, service architecture et patrimoine des Hautes-Alpes, est venu visiter l'église accompagné par Odile Durand et Madame le maire. Il demande à la commune si elle souhaite engager une procédure de protection au titre des monuments historiques. Les élus sont amenés à étudier cette proposition.

**PLU**

Lors de la modification n° 3 du PLU une omission a été constatée concernant la désignation des opérations envisagées sur les emplacements réservés n°11 et n°12. Elles sont notées comme suit : « équipements scolaires, périscolaires, de loisirs et sportifs ». Les termes de la « petite enfance » ont été omis dans cette désignation. Pour effectuer cette modification une révision simplifiée est nécessaire.

Accord à l'unanimité des membres présents - Délibération à prendre- Avis de cette modification à faire paraître dans un journal

Le dossier sera consultable en mairie et le public pourra faire connaître ses observations sur un registre.

**COURRIER SMIGIBA**

Madame le maire fait lecture au conseil du courrier du président du SMIGIBA posté en recommandé dans lequel il l'informe qu'un de ses agents a subi des dégradations sur son véhicule personnel garé devant la mairie. Le président du SMIGIBA écrit dans ce même courrier « je vous serai gré dans le cadre de vos fonctions de Police liées à la sécurité des biens et des personnes de bien vouloir prêter attention à cette affaire et de maintenir votre vigilance pour éviter que cette situation ne se renouvelle ».

Madame le maire précise au conseil qu'elle avait demandé par courrier en date du 9 juillet 2014 au président du SMIGIBA et de la communauté de communes de veiller à ce que les personnels placés sous son autorité garent leur véhicule place des Aires afin de libérer les places de stationnement devant la mairie pour les usagers et les résidents. Elle souligne qu'elle en avait fait part également oralement au président après avoir constaté que sa demande n'était pas toujours prise en considération. Elle rappelle que le personnel de la commune applique cette recommandation.

Les élus considèrent que ce courrier en envoi recommandé et par son contenu dénote une certaine provocation.

Céline Pierrot propose de prendre un arrêté municipal interdisant le stationnement au personnel de la commune, à celui du SMIGIBA et de la communauté de communes.

**VŒUX**

Les vœux de la municipalité auront lieu le samedi 24 janvier à 17 h 30 à la maison pour tous.

**FINANCES**

Une somme d'un montant de 54 112.87 € a été attribuée à la commune au titre du fonds de péréquation des taxes additionnelles.

**DIVERS**

Christian Breton fait part du mauvais état de la banderole signalant le marché.

Robert Richiardone tient à remercier les bénévoles de l'atelier couture pour les décorations de Noël.

**PUBLIC**

Monsieur Paul Mehay s'interroge sur le projet des réserves collinaires s'il n'y a pas d'eau dans le Buëch.

La séance est levée à 19 h 20